



FFvolley

**COMMISSION CENTRALE SPORTIVE ET
COMMISSION CENTRALE DES ORGANISATIONS**

**PROCÈS-VERBAL N°6 DU 14 OCTOBRE
2020(réunions télématiques)**

SAISON 2020/2021

Présents :

M. Jean Pierre MELJAC – Président de la commission,
M. Alain DE FABRY – Vice-Président du secteur sportif, membre de la commission.

MM Claude GANGLOFF, Gérald HENRY, Patrick OCHALA, Thierry MINSSEN membres de la commission.

Excusés :

M. Jacques TARRACOR, Yves MOLINARIO, Michel COZZI membres de la commission.
M. Bertrand LEYS, représentant DTN

Assistent :

Mme Nathalie LESTOQUOY, Responsable du secteur sportif,
M. Boris DEJEAN, attaché à la CCS,

Adopté par le Conseil d'Administration du 02/11/2020
Date de diffusion : 21/10/2020 (AA) puis 03/11/2020 (VD)
Auteur : Jean-Pierre MELJAC

DOSSIER : Rencontre 2FD018 - ARGENTEUIL VOLLEY BALL 95 / ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE VOLLEY-BALL.

Constatant que :

- Le 05 octobre 2020, le club de l'ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE VOLLEY-BALL a effectué une demande de report COVID pour la rencontre 2FD018 - ARGENTEUIL VOLLEY BALL 95 / ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE VOLLEY-BALL initialement prévue le 11 octobre 2020 à 15h suite à la fermeture de ses gymnases conformément à l'arrêté préfectoral de la Gironde.
- La CCS a réimplanté la rencontre 2FD018 au dimanche 18 octobre 2020.
- Le 07 octobre 2020 le club de l'ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE VOLLEY-BALL a effectué une nouvelle demande de report COVID pour la rencontre 2FD018 précisant que le club n'était toujours pas en mesure de s'entraîner.
- La CCS a réimplanté la rencontre 2FD018 au dimanche 20 décembre 2020 sur la première date disponible pour les deux clubs.
- Après une nouvelle étude de la demande de report COVID effectuée le 07 octobre 2020 par le club de l'ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE VOLLEY-BALL, la CCS s'est aperçue que l'arrêté préfectoral de la Gironde ne pouvait pas servir de justificatif pour cette demande de report COVID car l'arrêté préfectoral était valable jusqu'au samedi 10 octobre 2020 inclus.
- La CCS a demandé au club de l'ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE VOLLEY-BALL de fournir une nouvelle pièce justificative attestant de l'incapacité de s'entraîner du collectif N2 féminin durant les cinq jours précédant la rencontre 2FD018 prévue le dimanche 18 octobre 2020.
- Le 8 octobre 2020, le club de l'ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE VOLLEY-BALL a transmis par mail à la CCS, un courrier de la mairie précisant que la salle Pierre Favre ne serait pas accessible jusqu'au 19 octobre 2020 inclus sauf pour l'équipe professionnelle et pour les scolaires.
- La CCS a donc confirmé la demande de report COVID effectuée par le club de l'ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE VOLLEY-BALL et maintenu l'implantation de la rencontre 2FD018 au dimanche 20 décembre 2020 à 15h.
- Le club d'ARGENTEUIL VOLLEY BALL 95 a souhaité que la CCS réexamine la demande de report COVID pour fermeture de salle car le club estime que celle-ci n'est pas avérée. Le club d'Argenteuil a souhaité apporter quelques justificatifs à sa demande :
 - o Arrêté préfectoral de la Gironde se terminant le 10 octobre 2020 inclus.
 - o Capture d'écran Facebook, précisant que sur la page du club la réouverture des gymnases était effective à partir du 12 octobre 2020.
 - o Capture d'écran d'un mail du service de la vie culturelle et des associations, précisant que les gymnases de la ville d'Illac sont ouverts.

- o Vidéo d'une chaîne locale dans laquelle le Président du club d'ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE VOLLEY-BALL précise la reprise des entraînements de toutes les catégories.
- La CCS a demandé au Président du club de l'ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE VOLLEY-BALL d'attester par courrier que son effectif national 2 féminin n'a pas pu s'entraîner durant les cinq jours précédents la date du 18 octobre 2020. Cette attestation pourra servir de droit devant la CCD en cas de faux.

Les personnes non membres de la CCS n'ont pas pris part aux délibérations, ni à la Décision.

Après étude du dossier, la Commission Centrale Sportive décide :

- **Que compte tenu des éléments présents dans ce dossier de confirmer la validation de la demande de report COVID effectuée par le club de l'ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE VOLLEY-BALL.**
- **De maintenir la nouvelle implantation de la rencontre 2FD018 ARGENTEUIL VOLLEY BALL 95 / ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE VOLLEY-BALL au dimanche 20 décembre 2020 à 15h. Conformément à l'article 11.5 du RGES cette décision ne peut être frappée d'appel devant la CFA.**
- **De rappeler que les clubs peuvent avec un accord commun avancer cette rencontre mais qu'elle devra être jouée au plus tard le dimanche 20 décembre 2020.**

COUPES DE FRANCE PROFESSIONNELLES 2020/2021

Bureau Exécutif de la Fédération Française de Volley a pris la décision d'annuler la Coupe de France professionnelle masculine 2020/2021

Au regard des difficultés rencontrées à jouer les premières journées de championnat professionnel dans leur intégralité et de la demande d'une majorité de Présidents de clubs de LAM exprimée par courrier de ne pas surcharger les calendriers, le Bureau Exécutif de la FFVolley a décidé ce mardi 13 octobre d'annuler la Coupe de France professionnelle masculine 2020/2021.

Les attributions des Coupes d'Europe 2021/2022 seront, comme la saison passée, liées au classement du Championnat professionnel de LAM 2020/2021.

Concernant la coupe de France professionnelle féminine 2020/2021, une décision sera prise ultérieurement.

Le Président de la CCS
M. Jean-Pierre MELJAC

Le Vice-Président du secteur sportif
M. Alain DE FABRY